

Image not found or type unknown



Recupération de mon fils a mon domicile

Par **borsetto**, le **23/01/2008** à **00:06**

j ai quitté mon compagnon,nous n etions pas marié en 2004.notre fils a choisi de rester avec son papa et j ai respecter son choix.aujourd'hui j apprend par hasard qu'il ont été expulsés et vivent à l'hotel,3 étoiles et paye par assistantes sociales.depuis plusieurs mois sans savoir depuis quand réelement,et mon fils ne me dit rien lors de ses séjours à mon domicile,week end et vacances,il me fait croire qu'il sont toujours en appartement.puis je récupérer mon enfant et l'inscrire à l'école de mon domicile lors des prochaines vacances et être dans mon droit?par avance merci beaucoup.

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **23/01/2008** à **09:22**

Bonjour, rnrnSoit vous vous mettez d'accord avec le père, soit vous saisissez le juge pour fixer les droits de visite et d'hébergement. rnrnSi le père n'a pas de domicile fixe, il est très probable que vous bénéficiez de la résidence.rnrnCordialement, rnrnAntoine ETCHEVERRYrnrnwww.etcheverry-avocat.com